

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

« La MJC Monplaisir a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes (enfants, jeunes et adultes), de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs et de ses bénévoles. »

La MJC Monplaisir élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC Monplaisir participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants, des adhérents et des participants à la vie associative.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission.

Elle propose aussi des activités et des services divers aux enfants et aux adultes.

De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité, une pratique citoyenne et la participation des adhérents et des habitants à la vie associative.

Les ressources financières proviennent essentiellement des subventions publiques, de prestations de service de la CAF et des participations des adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Le résultat déficitaire de l'exercice présenté est de -103 987.64 €

Faits significatifs

L'exercice 21/22 présente un résultat déficitaire de 103987 € (4.3% des charges).

Ce déficit vient grever nos fonds propres que fort heureusement, nous avons eu la précaution de consolider lors des exercices précédents.

Nous avons du faire appel à de nouveaux personnels pour assurer la vérification des pass sanitaires.

Nous avons constaté, suite à cette période de pass sanitaire, une diminution significative de nos adhérents.

Nos dépenses d'énergies augmentent de manière significative (+34.8%), notre association, bien qu'à but non lucratif, ne bénéficiant pas de boucliers tarifaires.

Nos charges de personnels augmentent de manière conséquente. Le montant du SMIC a été réévalué par 3 fois lors de cet exercice. Dans un même temps, les partenaires sociaux de notre branche ont soutenu les besoins d'évolution des rémunérations.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 01 février 2023 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Généralités

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation des principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.
Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements

Matériel et outillage	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel Audio visuel	1 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	3 à 13 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel éducatif	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel de musique subventionné	3 à 10 ans	Linéaire

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non-recouvrement.

Subventions de fonctionnement

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon ainsi que la subvention du FONJEP perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis.

Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

Subventions d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

Provisions pour charges

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

Informations sur les éléments de l'actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice concernent :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	23 996	0	0	23 996
Immobilisations corporelles	492 896	17 212	0	510 108
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	516 892	17 212	0	534 104
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	19 081	2 124	0	21 205
Immobilisations corporelles	387 337	35 159	0	422 496
Total	406 418	37 283	0	443 701

Etat des créances

	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Autres créances clients		142 443	142 443	
Personnel et comptes rattachés		2 709	2 709	
Taxe sur la valeur ajoutée		1 155	1 155	
Divers Etat et autres collectivités		296 752	296 752	
Débiteurs divers		10 584	10 584	
Charges constatées d'avance		37 098	37 098	
Total		490 741	490 741	

Produits à recevoir

Clients – produits à recevoir	9 551
Autres créances – subventions à recevoir	298 375
Intérêts à recevoir sur livrets	1 465
Autres créances	2 708
Total	312 099

Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance Charges d'exploitation	37 098
---	--------

Informations sur les éléments du passif

Les fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 650			24 650
Report à nouveau	437 083	114 501	0	551 584
Résultat de l'exercice	114 501	-103 988	114 501	-103 988
Total	576 234	10 513	114 501	472 246

Tableau des provisions inscrites au bilan

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour retraite	152 941	34 817	15 843	171 915
Provisions pour risque	0	0	0	0
Total	152 941	34 817	15 843	171 915

La provision est actualisée chaque année, conformément à la réglementation comptable.
De plus un abondement de 10 000€ annuel sur une période de 10 ans est comptabilisé depuis le 31/08/2020.

Les fonds dédiés

Ressources	Intitulé du projet concerné	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions						
Ville de Lyon	ALAE	120 000			120 000	90 000
Ville de Lyon	Chantiers jeunes	2 400	2 400		0	
Total		122 400	2 400		120 000	90 000

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	32 777	32 777		
Personnel et comptes rattachés	85 117	85 117		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 927	119 927		
TVA et autres impôts	10 612	10 612		
Avoirs à rembourser	0	0		
Avoirs à établir	0	0		
Dettes financières	8 874	8 874		
Produits constatés d'avance	367 028	367 028		
Total	624 335	624 335		

Les subventions d'investissements

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Ville	124 687	0	5 585	119 102
- Métropole	4 250	583	0	4 833
- Carsat	1 500	0	0	1 500
Sous-total	130 437	583	5 585	125 435
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- Ville	-76 430	-12 556	-5 585	-83 401
- Métropole	-1 530	-542		-2 072
- Carsat	-396	-500		-896
-				
Sous-total	-78 356	- 13 598	-5 585	-86 369
Total	52 081	-13 015	0	39 066

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 993
Dettes fiscales et sociales	119 516
Autres dettes	0
Total	139 509

Comptes de régularisation passif

Cotisations et adhésions (saison 2021/2022)	350 861
Taxe sur les salaires	7 127
ASP	416
Subventions	8 624
TOTAL	367 028

Autres informations

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires inscrites sur le compte d'exploitation 2021/2022, clos le 31/08/22, correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour :

- des valeurs locatives pour les locaux de la MJC Monplaisir et de l'espace des 4 vents.
- des frais réels pour les assurances, les fluides et entretiens assurés par la ville.

	2022	2021	Ecart	Ecart %
Contributions volontaires	351 091	353 726	-2 635	-0.7%

Subventions et contributions financières

	2022	2021	Ecart	Ecart %
ville de Lyon DGF	972 066	925 768	46 298	+5
Ville de Lyon sur opérations	41 400	39 300	2 100	+5.3
Ville de Lyon Fonjep	64 681	64 681		
Métropole	39 784	41 712	-1 928	-4.6
CAF	22 811	23 260	-449	-1.9
Etat Cohésion sociale	25 000	16 000	9 000	+56.3
Etat Fonjep	7105	7105		
Carsat	6 000	6 000		
TOTAL	1 178 847	1 123 826	55 021	+4.9

Le chiffre d'affaires

Libellés	31/08/2022	31/08/2021	Variation Montant	Variation %
- Secteur non lucratif	935 017	523 357	411 660	78.6
- Secteur lucratif	82 751	31 405	51 346	163.5
TOTAL	1 017 768	554 762	463 006	83.5

L'augmentation importante de notre chiffre d'affaires est dû au fait que l'exercice 2020/2021 a été fortement impacté par la crise sanitaire avec des fermetures et des remboursements conséquents.

Autres engagements donnés

Engagements de retraite	241 915
-------------------------	---------

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective ECLAT (ex-Animation).

Effectif

Cadres	4
Employés présents au 31/08/22	115
Employés équivalent temps plein au 31/08/22 : 54	119

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 300 €.

Transferts de charges

Remboursement CPAM	5 761
Participation Emplois aidés	10 076
Remboursement Uniformation	35 700
Participation Restaurant	667
TOTAL	52 204

Charges exceptionnelles

Reversement URSSAF « exonération cotisation Covid »	17 605
Fournisseurs/ exercice antérieur	3 325
Divers	254
TOTOTAL	21 184

Produits exceptionnels

Chèques non encaissés de plus de 2 ans	784
Reprise subventions d'investissement	13 598
Divers	318
TOTOTAL	14 700